

## Des élections, pour qui ?

Vendredi, 26 Octobre 2018 18:29

---

Pour vous aider dans ces démarches, nous vous indiquons ci-après ce qu'il convient de faire et vous transmettons le document à remplir le cas échéant :

- Vous êtes un personnel dit hébergé (chercheur.se, post-doctorant.e, etc., employé.e par un organisme de recherche et membre d'une UMR ayant pour tutelle principale l'UM) : allez sur <https://intranet.umontpellier.fr/elections/> pour vérifier si vous êtes présent.e sur les listes électorales. Si cela n'est pas le cas, il convient de remplir la colonne de gauche de l'annexe 4 (en pièce jointe de ce message) en spécifiant bien les collèges, les conseils concernés et le secteur disciplinaire. N'oubliez pas de joindre un document justifiant votre identité ! Renvoyez le tout à : [dagi-elections-statuts@umontpellier.fr](mailto:dagi-elections-statuts@umontpellier.fr)

- Vous êtes un personnel de l'UM ou un personnel hébergé, ayant obtenu une HDR ces dernières années : allez sur <https://intranet.umontpellier.fr/elections/> et vérifiez si vous êtes bien dans le collège B de la Commission Recherche (CR). Si cela n'est pas le cas (et que vous apparaissez dans le collège C), remplir la colonne de droite de l'annexe 4 (cf pièce jointe) et renvoyez, avec en plus un document attestant votre identité, à : [dagi-elections-statuts@umontpellier.fr](mailto:dagi-elections-statuts@umontpellier.fr)

Dans les deux cas, un exemple pour bien remplir le document est également disponible en pièce jointe (rempli pour le cas "HDR non prise en compte" mais qui peut tout autant aider dans le cas "hébergé absent des listes").

En espérant vous avoir été utiles, nous restons à votre disposition pour toute information.

Les syndicats de la FSU de l'UM